

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

Sous-Direction de la Réglementation technique
des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

FICHE DE RECEPTION CEE D'UNE ENTITE TECHNIQUE

(Concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives
au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des motocycles)

DIRECTIVE 78/1015/CEE

Modifiée en dernier lieu par la Directive 89/235/CEE

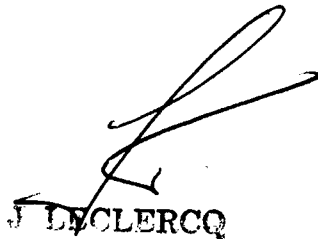
Entité technique : Dispositif d'échappement.

Numéro de réception CEE de l'entité technique : e2 4382

1. Marque de fabrique ou de commerce : SITO
2. Type : 1323
3. Nom et adresse du fabricant : SITO
MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)
4. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire du fabricant : SOCIETE BACLIM
2, Chemin du Chapitre - 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)
5. Composition de l'entité technique : 1 silencieux et sa tubulure
6. Marque de fabrique ou de commerce du (des) type(s) de motocycle(s) auquel
le silencieux est destiné : SUZUKI
7. Type(s) de motocycle(s) : GM51A (GS500E)
à partir du numéro de série : - jusqu'au numéro de série : -
8. Moteur : SUZUKI
- 8.1. Cycles : 4 temps
- 8.2. Cylindrée : 486 cm³
- 8.3. Puissance maximale du moteur 31,6 kW à 9200 tr/min.
9. Nombre de rapports de la boîte de vitesses : 6 manuelle
10. Rapports de la boîte de vitesses utilisés : 2ème 3ème
11. Rapport(s) du pont : -
12. Valeurs du niveau sonore :
 - motocycle en marche 81 dB(A),
vitesse(s) stabilisée(s) avant accélération (km/h) : 50,0 50,0
 - motocycle à l'arrêt 89 dB(A), à 4600 tr/min.
13. Restrictions éventuelles concernant l'utilisation et prescriptions
de montage : -

e2 4382

DIRECTIVES 78/1015/CEE -
89/235/CEE

14. Date de présentation du modèle pour la délivrance de la réception CEE de l'entité technique : 7 Avril 1993
15. Service technique chargé des essais :
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Autodrome de Linas-Montlhéry - BP 212 - 91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
16. Date du Procès-verbal délivrée par le service technique : 20 Avril 1993
17. Numéro du Procès-verbal délivré par le service technique : 93.15.31.111/3898
18. La réception CEE de l'entité technique est accordée.
19. Lieu : PARIS
20. Date : 6 MAI 1993
21. Signature :

J. LECLERCQ
22. La liste des documents et pièces suivants, portant la marque de réception CEE de l'entité technique, sont annexés à la présente communication.
23. Remarques : -